



A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1002 Lausanne

Lausanne, le 16 novembre 2023

Résolutions de M. Benoît Gaillard et de Mme Laura Manzoni du 12 octobre 2021 adoptées par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation de M. Benoît Gaillard et consorts : « Accueil parascolaire : dégradation des prestations, même pour la conciliation ? »

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 12 octobre 2021, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation de M. Benoît Gaillard et consorts « Accueil parascolaire : dégradation des prestations, même pour la conciliation ? », le Conseil communal a adopté la résolution suivante de M. Benoît Gaillard :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité mette tout en œuvre pour répondre à la demande en matière d'accueil parascolaire en réduisant au minimum les délais d'attente, le cas échéant en sollicitant les crédits supplémentaires y compris au moyen de la clause d'urgence prévue à l'art. 105 al. 2 du règlement du Conseil communal ».

et la résolution suivante de Mme Laura Manzoni :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité consulte des représentant-es- des parents pour améliorer le système d'inscription à la rentrée 2022 et assurer une bonne compréhension et anticipation des besoins des familles ».

Réponse de la Municipalité

La Municipalité veille à développer une offre parascolaire suffisante pour les besoins des familles et des enfants, au moyen d'un plan de développement pluriannuel (annexe 1) et d'ajustements lorsque la demande évolue de manière plus forte que prévu. La demande a rapidement crû en 2021 et 2022, justifiant un crédit supplémentaire 2^e série 2022 de CHF 899'200.- (montant brut). Le budget 2024 prévoit un montant de CHF2'791'900.- afin de développer l'offre parascolaire. Ce sont donc 3'273 enfants qui ont été accueillis en APEMS à la rentrée 2022 sur les 3'417 demandes exprimées. 126 enfants ont reçu une réponse partielle à leurs besoins et 144 demandes n'ont pu être satisfaites, dont 81 ne sont

pas liées à la conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle (demandes de socialisation). À la rentrée 2023, 3'550 enfants sur les 3'696 demandes ont pu être accueillis, dont 208 de manière partielle, 146 n'ont pas pu être accueillis dont 73 qui ne sont pas liées à la conciliation (chiffres au 31 octobre 2022 et 2023). La Ville répond ainsi à 98% de la demande. Ainsi, face à des besoins très fluctuants de la part des familles, la Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers (DEJQ) veille à tenter de répondre au moins partiellement à un maximum de demandes. Si certaines demandes n'ont pu être satisfaites, c'est pour des questions de limites des infrastructures existantes et de respect du cadre normatif - et non pour des raisons financières.

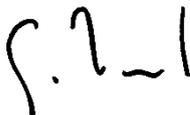
Afin de pouvoir adapter la capacité d'accueil des structures parascolaires à la demande des familles au fur et à mesure des rentrées scolaires, la DEJQ a mis en place des processus permettant d'anticiper la demande. En effet, alors que la population scolaire est en croissance constante et que l'on observe une augmentation des besoins en termes de taux hebdomadaire de prise en charge demandé pour les enfants accueillis, compte tenu de la pression existant sur les infrastructures scolaires et parascolaires, les réponses demandent une bonne anticipation sur un plan architectural, administratif et pédagogique.

Parmi les outils de planification qui ont été adaptés, un nouveau processus d'inscription a été mis en place, demandant aux parents d'annoncer leur besoin de garde pour le 30 avril, comme cela se fait dans la plupart des réseaux du canton. Afin d'accompagner ce changement, la communication a été améliorée en concertation avec un groupe de représentant des parents. Cette démarche a abouti à la documentation disponible sous www.lausanne.ch/apems-inscription et distribuées chaque année aux familles concernées. Le personnel parascolaire évoque également l'échéance de la réinscription lors de ses échanges avec les familles des enfants accueillis.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod



Le secrétaire
Simon Affolter



Annexe : Places offertes en parascolaire et ouvertures planifiée par années scolaires